

Budget Annexe Cimetières

ARRETE MUNICIPAL

Nº: 22-257

DIRECTION : **Direction Générale Adjointe Vie Citoyenne et Développement Urbain**

SERVICE : Etat-Civil-Cimetières

Date: 0 3 OCT. 2022

Mis en ligne le :

0 3 OCT. 2022

OBJET: Vente de caveau

N° Acte: 9.1.2

Cimetière : Baume Canouille Carré : G - Caveautin : n° 7 Concession trentenaire : n° 2856

Concessionnaire (s): Madame Fatima, Zohra HEMARA née BOULAÏNINE (12/10/1953)

Le Maire de la ville de Vitrolles,

Vu la demande présentée le 01 août 2022 par :

Madame Fatima, Zohra HEMARA née BOULAÏNINE Domiciliée à : 3 allée de l'Emine 13127 Vitrolles

ARRETE

<u>Article 1er</u> - Il est accordé, dans le cimetière communal de Baume Canouille au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, un caveau de 2 places.

<u>Article 2</u> - Le caveau 2 places est accordé moyennant la somme de **2 760 Euros** soit **deux mille sept cent soixante Euros** conformément à la délibération n° 21-195 du 8 décembre 2021 des tarifs publics 2022, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant détail ci-dessous :

Prix de Vente HT : 2 300,00 € TVA (20%) : 460,00 € Prix de vente TTC : 2 760,00 €

<u>Article 3</u> - La concessionnaire (ou si elle est décédée les ayants droit) est tenue de signaler tout changement de domicile.

<u>Article 4</u>- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la titulaire ou ayant(s) droit de la concession et au percepteur municipal.

Loïc GACHONMaire de Vitrolles